

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
VU la demande de l'entreprise ROESSEL du 04 novembre 2019,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour une parfaite sécurité, il est nécessaire d'interrompre la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :
 Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : 16 rue du Général de Gaulle et entrée de la rue de la Gare ainsi qu'au 5 rue de l'Eglise à La Wantzenau.

Nature des travaux : branchement d'assainissement d'un bâtiment en construction entre les deux rues.

Date des travaux : à partir du 02 décembre 2019 pour deux semaines.

Directives : selon nécessité, les chaussées seront rétrécies avec un alternat ou une circulation par sens prioritaire mis en place au droit du chantier.
 L'entrée de la rue de la Gare au carrefour de la rue du Général de Gaulle sera momentanément barrée avec une déviation locale.
 Les trottoirs seront barrés avec déviation des piétons sur le trottoir d'en face.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La vitesse est limitée à 30km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Jean Philippe HAAS, entreprise ROESSEL à Bischheim
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 06 novembre 2019

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire,
 l'Adjoint délégué
Françoise BOLSHIERE

